

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 juin 2021

VIGILANCE « CANICULE » DANS LE RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON

Météo-France a placé le département du Rhône en vigilance orange canicule en raison d'un épisode de chaleur. Sur la base de ces éléments, les services de l'État et les acteurs locaux (maires, établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, services de secours et d'urgence...) organisent la montée en charge du dispositif préventif et opérationnel pour la prise en charge des personnes à risque.

Rappel des conseils de prévention :

Le préfet du Rhône et les services de l'Agence régionale de santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment à destination des personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, nourrissons, enfants de moins de 4 ans, personnes handicapées, personnes malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- **maintenez votre logement frais** (fermez les fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **buvez régulièrement** et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- mangez en quantité suffisante et **ne buvez pas d'alcool** ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **prenez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, musée, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- **évitez de sortir aux heures les plus chaudes** pour pratiquer une activité physique ;
- pensez à **donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches** et dès que nécessaires, osez demander de l'aide ;
- si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier.

Les employeurs sont incités à prendre les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements (aménagement d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes...).

En période d'épidémie de Covid-19, les conséquences sanitaires des épisodes de canicule ne doivent pas être négligées. Les recommandations de prévention vis-à-vis de la chaleur continuent à s'appliquer, tout en maintenant les gestes barrières.

Pour toute information complémentaire :

Site internet de la préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr

Site internet de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/vague-de-fortes-chaleurs-et-canicule-soyons-vigilants

Site de Météo France : www.meteofrance.com

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET

Tél : 06 21 11 06 48

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69